18e ANNÉE — N° 136. 20 CENTIMES LE NUMÉRO. SAMEDI, 30 NOVEMBRE 1878.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPt :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPt :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Ce, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnemen de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout l département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Eté

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	Arrivées à LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 m matin.	5 h. » m matin.	6 h. 49 m matin.	10 h. 12 m matin.	8 h. 23 m matin.	10 h. 40 m matin.	4 h. 27 m soir.	1 h. 8 m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 10 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15 m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56 m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33 m matin.

AVIS

L'Imprimerie **A. LAYTOU** *et les bureaux du* Journal du Lot *sont transférés rue Valentré.*

Cahors, 30 Novembre.

La discussion du Budget touche à sa fin. En dehors de là, aucun fait intéressant n'occupe l'attention publique. A défaut d'autre sujet, on a beaucoup parlé de la mort de M. de St-Paul, député invalidé et non réélu de l'Ariège, ancien secrétaire général de M. de La Valette, sous l'Empire. On a rappelé que homme d'action et de valeur, M. de St-Paul passait pour avoir été l'instigateur principal du 16 Mai, qui était une œuvre bonapartiste, pour laquelle on avait compté sur la condescendence de M. le Maréchal de Mac-Mahon. Le résultat, grâce à la loyauté du Maréchal, a trompé les espérances que l'on avait conçues; mais les derniers partisans de l'Empire perdent leur véritable chef dans M. de St-Paul, qui était plus audacieux que M. Rouher, et plus habile que M. Paul de Cassagnac.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 novembre.

La Chambre a adopté le budget de l'imprimerie nationale.

Discussion du budget des beaux-arts.

M. Bardoux insiste sur la nécessité de l'enseignement du dessin.

L'amendement Bardoux est adopté par 265 voix contre 190.

Les articles 38 à 40 sont adoptés.

M. Gambetta déclare que dans son bureau il ne s'était pas prononcé pour le vote du projet des chemins de fer du Nord, mais qu'il fallait profiter des circonstances pour mieux assurer la prépondérance de l'Etat en matière des tarifs des chemins de fer.

Après une réplique de M. Proust, le chapitre 41 est adopté avec le chiffre demandé par le gouvernement.

M. Lecomte demande une augmentation sur le chapitre 42. Sa proposition n'est pas adoptée.

Sur le chapitre 43, M. Proust demande des représentations gratuites.

M. Bardoux fournit des explications sur la question de l'Opéra. Il dit que la commission des théâtres prépare une solution; quand son travail sera terminé, le gouvernement en tiendra compte dans les propositions budgétaires.

La Chambre adopte les chapitres 43 à 45.

Sur le chapitre 46, M. Bardoux demande le rétablissement du crédit de 140,000 fr. dont la réduction a été proposée.

La commission accepte et le chapitre 46 est adopté.

Sur le chapitre 47, M. Casimir Périer demande le rétablissement du crédit pour les monuments historiques, lequel a été réduit par la commission.

Le chapitre 48 est adopté avec le chiffre proposé par la commission.

M. Desseaux demande un crédit de 25,000 francs pour racheter la tour de Jeanne d'Arc. Rejeté.

Les autres articles et l'ensemble du budget sont adoptés.

Sur la proposition de MM. Lacaze et Rameau, les élections de MM. Girard et Malartre sont portées à la suite de la discussion du budget.

Discussion du budget du ministère de l'intérieur.

M. Cunéo d'Ornano propose une série de réductions.

M. Cunéo d'Ornano signale une brochure qu'il dit avoir été distribuée par des gardes-champêtres de Seine-et-Oise.

Il demande une enquête sur le fait signalé.

L'orateur reproche au gouvernement républicain de persécuter la presse et de traduire les journaux en police correctionnelle, au lieu de les faire juger par le jury.

Le sous-secrétaire d'Etat dit que l'opinion publique fera justice des reproches adressés par M. Cunéo d'Ornano.

M. Cunéo d'Ornano transforme son amendement en demandant la suppression de la Direction de la presse.

L'amendement de M. Cunéo d'Ornano n'est pas pris en considération.

La séance est levée.

REVUE DES JOURNAUX

Nous continuons à citer les appréciations des journaux, sur la lettre de M. le comte de Chambord.

On lit dans la *France* :

L'ineffaçable épître du prince Napoléon-Eugène à M. Paul de Cassagnac, a son pendant : c'est celle du comte de Chambord à M. de Mun.

La République française doit des actions de grâces à l'un et à l'autre des deux prétendants. Aucun de ses plus anciens et fidèles défenseurs n'aura contribué davantage à son inébranlable affermissement.

* * *

On lit dans la *Liberté* :

Nous professons pour le comte de Chambord les sentiments les plus respectueux. Dans la confusion des idées et des doctrines, où s'agite notre siècle, nous aimons à voir ce grand représentant du passé déployer énergiquement son drapeau traditionnel et rester inébranlable sur le terrain des principes que lui ont transmis ses aïeux.

Mais, hélas! il ne saurait lui-même se faire illusion sur l'impuissance de ses courageuses manifestations. Son drapeau n'est plus celui de la France, et ses principes ne sont plus ceux de la société libérale et démocratique de notre temps.

La contre-révolution, dont M. de Mun, devant les Associations ouvrières de Chartres et devant la Chambre des députés, a formulé le programme en des termes auxquels s'associe le comte de Chambord aura beau faire; elle ne ramènera plus le monde moderne vers un passé renversé pour toujours.

Ce qui fait la grandeur et la force du mouvement de 89, c'est qu'il n'a pas été une révolution, comme on s'obstine improprement à l'appeler, mais une évolution profonde et nécessaire dans la marche ascendante de l'humanité.

Cette évolution, la monarchie aurait dû la comprendre et se l'approprier en en prenant la direction d'une main ferme et dans un esprit élevé des besoins et des aspirations des temps nouveaux. Elle y aurait trouvé certainement une gloire, une puissance qui eussent contribué à l'affermissement de la royauté autant qu'au bonheur de la France. Elle a mieux aimé lutter contre l'irrésistible progrès, et l'abîme s'est à jamais creusé entre l'ancien régime dont elle est demeurée l'irréconciliable expression et l'esprit moderne dont elle s'est déclarée l'implacable ennemie.

* * *

On lit dans le *Journal des Débats* :

Il y aurait quelque exagération à dire que la lettre du 20 novembre 1878 a une importance égale à celle de la lettre du 27 octobre 1873, mais on peut considérer la seconde comme un complément et un commentaire de la première. On avait déjà pu alors mesurer d'un coup d'œil toute la distance qui sépare M. le comte de Chambord de la France moderne, et ceux même qui avaient cru à la possibilité d'une réconciliation, ou tout au moins l'établissement d'un *modus vivendi* entre la monarchie du passé et la nation agissant dans la souveraineté de son droit et de sa volonté, s'étaient aussitôt aperçus qu'ils avaient erré et qu'ils s'étaient bercés d'illusions et de chimères.

En 1873, il avait suffi de quelques lignes venues de Frohsdorf pour faire crouler en un instant tout cet édifice si péniblement élevé après le 24 mai; à peine un jour s'était écoulé depuis la publication dans l'*Union* de la lettre de M. le comte de Chambord à M. Chesnelong, et déjà il n'en restait que les quelques pierres éparses qui, le 20 novembre, servirent à édifier le Septennat. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de décider sous quelle forme de gouvernement vivra la France. La République est légalement établie, et, si elle est encore menacée par certains partis et par certains hommes, elle n'a rien de sérieux à craindre pour son existence.

* * *

On lit dans l'*Union* :

Combattre la Révolution, lui déclarer une guerre ouverte, implacable et franche, mais aussi rappeler à la contre-révolution qu'elle est tenue de se montrer à visage découvert, sans équivoques et sans réticences, qu'elle doit être un signe de ralliement sur le terrain de la lutte, où la Révolution qui détruit et qui brise se trouve en face de la tradition qui renoue et qui perpétue, tel est le programme du Roi. Il assigne au comte Albert de Mun le poste d'honneur dont il est digne et où il saura marquer aux catholiques et aux royalistes l'effort qu'ils doivent accomplir pour réunir en un large fleuve les deux courants qui jadis fécondaient la société française par la politique chrétienne et la foi nationale.

* * *

On lit dans le *Constitutionnel* :

Plus nous allons, plus la cause légitimiste a de penchant à se confondre avec l'intérêt religieux. Les hommes d'Etat et les puissants orateurs de la légitimité n'avaient pas autrefois cette disposition à mêler Dieu et son Eglise à nos affaires temporelles. La lettre de M. le comte de Chambord est mystique et dévote; elle semble faite pour une communauté de religieux plutôt que pour une société laïque et civile. Dieu est mis en scène. C'est Dieu qui fraiera son chemin à l'hôte royal de Frohsdorff.

M. le comte de Chambord, ayant Dieu pour auxiliaire assuré et pour futur précurseur, s'endurcit dans son intransigeance. Nulle concession n'est permise, ni licite, ni innocente, envers l'esprit moderne. Il nous faut effacer tout un siècle de notre histoire, l'effacer en rougissant, avec repentir et avec honte. Il nous faut sacrifier à un homme notre honneur et celui de nos pères. Nos pères et nous, nous nous sommes trompés, nous avons failli, nous avons été criminels toujours et en tout.

M. le comte de Chambord ne tient pas de sa famille la doctrine impérieuse et hautaine qu'il arbore avec une audace plus digne d'un croisé que d'un politique. S'il ne tient pas cette doctrine de sa famille, de ceux des siens qui ont régné avant lui, c'est qu'alors il s'est fait cette doctrine lui-même, par un travail personnel et arbitraire, loin de nous, sur une terre étrangère, et au sein d'une camarilla qui est ignorante de la France... Pourquoi, nous Français, aurions-nous l'obligation d'obéir humblement à ce qui est la conception d'un seul homme et qui n'a d'autre autorité que la signature de cet homme unique, élevé hors de nous, en des habitudes d'illuminisme?

La lettre de l'empereur d'Allemagne.

Berlin 27 novembre.

Dans la séance d'aujourd'hui de la Chambre des députés, le président a donné lecture d'une lettre de l'empereur d'Allemagne, datée de Wiesbade le 26, et ainsi conçue :

« J'ai reçu avec plaisir les félicitations qui m'ont été adressées le 20, par le bureau de la Chambre des députés. J'ai constaté avec une vive joie que la Chambre avait commencé ses travaux en se rappelant le sort cruel que j'ai éprouvé dans le courant de l'année, et en me témoignant sa généreuse sympathie à l'occasion de mon heureuse guérison. C'est avec une reconnaissance profonde que je vois dans cette attention de votre part la preuve de l'attachement des représentants du pays pour ma personne et pour les membres de la famille royale.

» Je suis si complètement convaincu de la sincérité de cet attachement que je puis pleinement confirmer l'opinion exprimée dans votre adresse, suivant laquelle les nombreux témoignages de fidélité, d'amour et de dévouement que m'a donnés mon peuple, ont réconforté et consolé mon cœur, après les douloureuses épreuves que j'ai supportées.

» Fort de cette confiance et rétabli, grâce à la divine Providence, je compte reprendre bientôt mes fonctions de souverain, auxquelles je me livrerai avec d'autant plus de joie que je suis certain d'avance que la Chambre des députés comprendra toujours les efforts que je fais pour développer sans secousses les institutions du pays. »

Afghanistan.

Les dépêches de l'Inde confirment plutôt les succès précédents des troupes anglaises qu'elles n'en annoncent de nouveaux. Elles sont surtout relatives au rôle qui est réservé dans cette guerre aux contingents indigènes. C'est ainsi qu'indépendamment de l'occupation de Dakka et de celle de Pishin, qui sont maintenant officiellement connues, une dépêche de Lahore porte que ces contingents indiens seront concentrés à Lahore pour surveiller la frontière et remplacer les soldats anglais dans les forts qu'ils ont quittés.

De l'avis des militaires anglais les plus compétents, il n'est pas probable qu'au nord, l'armée puisse pousser cet hiver plus loin que Djellalabad. Peut-être au midi avancera-t-elle immédiatement jusqu'à Candahar. L'émir, obéissant aux conseils d'une judicieuse stratégie, replie ses troupes de toutes parts. Elles se hâtent d'évacuer les faibles ouvrages qui forment la ligne de défense extérieure du pays. Quand les Anglais aborderont les vraies difficultés de leur entreprise, il faudra voir de quel œil les Russes suivront la marche de leurs progrès. Quant à présent, il convient, ce semble, d'accueillir avec réserve tout ce qui se dit et se dira des démarches faites directement par la Russie pour limiter d'avance la zone d'occupation éventuelle de l'armée anglaise. Cette question paraît devoir se poser certainement un jour, quand il s'agira de l'installation définitive des Anglais ou

de leur influence à Caboul ; mais on peut douter que le gouvernement russe éprouve une si grande hâte d'anticiper sur les événements.

INFORMATIONS

D'après le *Constitutionnel*, M. le ministre de l'instruction publique renouvellera au Sénat la proposition d'ouverture de crédit de 200,000 fr. pour les desservants. On ne doute pas que cette proposition ne soit votée par la Chambre haute.

On lit dans l'*Evènement* :

« Les bureaux des droites ont tenu une réunion. D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, l'idee de déposer immédiatement une interpellation sur la politique générale du ministère, n'aurait pas été parfaitement accueillie. La majorité des membres présents aurait été d'avis d'attendre la discussion du budget, pour questionner et interpeller le gouvernement. M. Paris interpellerait M. Léon Say au sujet du budget de son ministère ; M. Chesnelong et M. de Larcy, prendraient occasion du budget du ministère de l'intérieur, pour critiquer les arrêtés de plusieurs préfets vis-à-vis d'instituteurs congréganistes. Le ministre de la justice serait paraît-il, d'autre part, pris à partie relativement aux prétendues attaques contre la magistrature.

» Enfin, M. le duc de Broglie profiterait du débat sur les affaires étrangères pour demander des explications à M. Waddington sur l'exécution du traité de Berlin, les affaires égyptiennes et la question afghane. »

Les Massacres de la Nouvelle-Calédonie.

L'Agence Havas a communiqué la dépêche suivante aux journaux :

Sydney, 28 novembre.

Des nouvelles reçues aujourd'hui de la Nouvelle-Calédonie, mais qui ne portent aucune date, annoncent un nouveau massacre de blancs.

D'autre part, le journal *la Nouvelle-Calédonie*, arrivé hier à Paris, et daté du mercredi 25 septembre 1878, contenait à la première page la note suivante, encadrée de noir :

Anniversaire de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie.

Nouméa, 24 septembre 1878.

« Un quart de siècle s'est écoulé depuis que la France a pris possession de la Nouvelle-Calédonie.

» Chaque année et à cette occasion nous rendions compte à nos lecteurs des réjouissances données à Nouméa.

» Chacun revêtait ses habits de fête : il y avait des courses, des régates, des jeux publics.

» Les colons de l'intérieur venaient à Nouméa se reposer quelques jours des fatigues inséparables de la vie des stations.

» Ils repartaient avec un nouveau courage.

» On se réjouissait.

Cette année, les habits de deuil remplacent les habits de fête : par l'insurrection, chacun a perdu un parent, un ami.

» Des colons de l'intérieur sont arrivés, mais ils fuient leurs habitations pillées et brûlées.

» Beaucoup manquent.

» Ceux qui ont échappé vont repartir, non pour reprendre leurs travaux, mais pour lutter contre les insurgés.

» Au lieu de parler de fêtes, il nous faut parler de massacres.

» Au lieu de nous réjouir, il nous faut pleurer ! »

Après ces quelques lignes d'avis, le journal, *la Nouvelle-Calédonie* publie la liste nominative des 141 victimes de l'insurrection pendant les sanglantes journées des 25 et 26 juin dernier.

Cette première liste est suivie d'une seconde comprenant 34 nouvelles victimes massacrées le 21 août et les 11 et 12 septembre, à Moindou, à Poya et à Koué.

Le total des victimes, à la date du 12 septembre, peut être fixé ainsi :

Massacres du 25 juin	49	victimes,
— du 26 —	92	—
— du 21 août	5	—
— des 11 et 12 septembre	29	—
Chiffres officiels	175	victimes.

Et il y a vingt-cinq ans que la France a pris possession de la Nouvelle-Calédonie !

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

Le service d'hiver, sur la ligne du chemin de fer d'Orléans, commencera à partir le 9 décembre prochain.

La *Patrie* croit savoir que, par décision du général Borel, deux classes de l'armée territoriale seront appelées l'an prochain, concurremment avec deux classes de la réserve de l'armée active. L'appel aurait lieu à la fin du printemps et entraînerait une dépense de cinq millions. Le service durerait treize jours, conformément à la loi.

Le ministre de l'instruction publique prépare en ce moment un projet d'ensemble pour l'organisation de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires.

Le ministre vient de prendre un arrêté replaçant dans le catalogue des bibliothèques scolaires les deux *Histoire de France* de Henri Martin, qui en avait été supprimées.

17e CORPS D'ARMÉE.

A été nommé lieutenant :

Au 7e régiment d'infanterie de ligne, (1er tour), ancienneté, M. Pujat, sous-lieutenant au 59e régiment d'infanterie de ligne, en remplacement de M. Dubuisson, nommé adjoint au trésorier.

* * *

M. Ferrié, officier d'administration, de 2e classe, à Toulouse, a été désigné pour Agen.

* * *

L'*Avenir militaire* publie la liste de classement des officiers qui ont subi les épreuves orales à l'Ecole supérieure de guerre, nous sommes heureux d'y remarquer :

N° 15, M. Gueze, capitaine au 7e de ligne.

N° 91, M. Bayles, notre compatriote, capitaine au 23e d'artillerie.

* * *

L'*Avenir militaire* publie également la liste de classement de l'Ecole des sous-officiers du camp d'Avor, nous y voyons avec le numéro 29, M. Duruisseau, sergent-major au 7e de ligne.

* * *

La visite de l'armement des corps de troupe stationnés à l'intérieur et en Algérie, en 1878, a donné les résultats suivants :

Cinquante-quatre corps se sont fait remarquer par les soins apportés à l'entretien et à la conservation de leur armement ces corps sont les suivants :

Dans ce nombre nous remarquons la compagnie de gendarmerie du Lot.

LA VENTE DU PÉTROLE.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser à MM. les préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet, le conseil d'hygiène publique et les commissaires d'inspection des pharmacies et des épiceries se plaignent souvent de ce que les réglements concernant l'emmagasinement et la vente du pétrole et autres hydrocarbures demeurent inexécutés, notamment dans les petites localités. Des accidents, plus ou moins désastreux, viennent démontrer combien ces plaintes sont justifiées.

A l'approche de la saison d'hiver, où les besoins de l'éclairage vont donner à la vente du pétrole une extension exceptionnelle, il vous appartient, Monsieur le préfet, de rappeler à MM. les maires et à MM. commissaires de police, dans les localités où il en existe, les prescriptions édictées, dans l'intérêt de la santé publique, par le décret règlemetaire du 19 mai 1873.

Une des dispositions les plus importantes de ce décret est celle qui prohibe, dans tout emmagasinage de pétrole, les transvasements après la chute du jour et à la lumière artificielle. Cette prescription, dont l'oublie est la cause de la plupart des accidents, s'applique à tous les dépôts, même à ceux qui, devant contenir moins de 300 litres, peuvent être établies sans autorisation préalable, et sur une simple déclaration.

Une autre prescription, non moins importante et souvent transgressée, est celle qui fait l'objet de l'article 13 du décret aux termes duquel les détaillants de pétrole ne peuvent conserver les liquides dans les récipients, fût en bois ou autre ayant servi au transport, qu'à la condition expresse que ces récipients seront placés dans un magasin isolé de toute maison d'habitation, ou de tout bâtiment contenant des matières combustibles, parfaitement ventilé et constamment fermé à clef.

En rappelant à MM. les maires et à MM. les commissaires de police les dispositions qui précèdent, ainsi que les autres précautions imposées par le décret précité de 1873, vous voudrez bien les inviter à vous faire connaître, par des rapports spéciaux, les accidents occasionnés par la manutention ou l'emploi du pétrole et des essences. Ces rapports devront m'être communiqués par votre préfecture.

Je vous serai obligé de me rendre compte des mesures que vous aurez cru devoir prendre afin d'assurer l'exécution des présentes instructions.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'agriculture et du commerce.

Signé : TEISSERENC DE BORT.

Le Phylloxera.

On lit dans le *Journal officiel* :

La commission supérieure du phylloxera, instituée par la loi du 15 juillet 1878, vient de se réunir, sous la présidence de M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

En ouvrant la séance, M. Teisserenc de Bort a rappelé la gravité de la situation de la viticulture. Le phylloxera avance toujours, et ses progrès pendant l'année courante ont été considérables. Au commencement de 1877, 28 départements étaient seuls envahis ; aujourd'hui, le nombre des départements atteints est de 39. Les nouveaux départements frappés sont, par ordre de date : le Loir-et-Cher, la Haute-Garonne, le Gers, la Corrèze en 1877 ; l'Aude, les Pyrénées-Orientales, la Haute-Loire, la Vienne, l'Indre, la Côte-d'Or et la Savoie dans le courant de 1878. Sur 1,583,000 hectares dont se composait la superficie des vignobles français, un cinquième est entièrement perdu, un second cinquième, soumis aux étreintes du fléau, menace d'avoir le même sort, si des mesures efficaces ne parviennent pas à atténuer le mal.

Dans cette douloureuse épreuve, l'administration n'a pas failli à ses devoirs. Elle n'a rien négligé pour secouer la torpeur des intéressés et multiplier les moyens de résistance. Persua-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
30 novembre 1878. (12)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

IV

DEÏR-EL-KAMAR.

La fumée s'envolait en spirales noirâtre... le vent de la nuit courba ses colonnes mobiles, les chassa, les dipersa et la lueur sinistre d'un horrible incendie, allumé à la fois aux quatre coins de Deïr-El-Kamar, fit pâlir dans le ciel la clarté des étoiles. Les astres se voilaient pour ne plus éclairer ce carnage horrible.

Hommes, femmes, pères, maris, filles, sœurs et frères, en proie au délire le plus atroce, s'appelaient, se cherchaient et tombaient sous les coups redoublés des ignobles assassins.

Vingt cadavres de femmes, de jeunes filles, d'enfants, gisaient sur le sol, foulés aux pieds des bourreaux. Le sang ruisselait s'étendant en mares rougeâtres. Les murailles étaient empreintes de taches sanglantes qu'y imprimaient des doigt crispés. Partout les scènes étaient horribles, partout le massacre se continuait sans relâche. Cris, larmes, prières, menaces, hurlements frénétiques se confondaient dans un même vacarme infernal.

Madame Loiselay, en voulant voler auprès de Victorine, était tombée une des premières. Les hommes, acculés dans le salon sans issues, étaient criblés par les balles. Olivier se débattait au milieu d'une mare de sang.

Esaü, le père de Néomie, avait été renversé par un coup de pomme de yatagan qui l'avait étourdi sans le blesser, mais qu'il le privait de ses sens. Le vieux juif râlait près d'un pilier.

Victorine et Néomie, dans les bras l'une de l'autre, attendaient une mort qui ne devait pas tarder à les frapper. Henri, s'armant au hasard d'un yatagan qu'il avait arraché aux mains d'un Druse, couvrait les jeunes filles de son corps.

Abou'l-Abbas, en voyant tomber Olivier, avait bondi, au commencement de l'action, pour porter secours à M. de Cast ; un flot de Druses, en se ruant dans la cour, l'avait séparé de ses amis. Le chasseur de panthères, la face contractée par un rictus formidable, son poignard aux dents, son yatagan d'une main, son pistolet de l'autre, semblait un animal féroce forcé par ses ennemis, et décidé à semer la mort autour de lui jusqu'à ce que son dernier soupir s'exhalât avec son dernier effort. Les Druses avaient reculé devant cet adversaire formidable que les balles avaient jusqu'alors épargné.

M. Loiselay, en voyant tomber sa femme, avait poussé un cri furieux et avait étranglé de ses deux mains le lâche assassin qui avait frappé sa compagne ; puis son amour de père parlant plus haut encore que son désir de vengeance, il s'était rué au secours de sa fille.

La cour, le salon, le vestibule, étaient jonchés de corps sanglants aux membres détachés. A peine restait-il quelques chrétiens debout encore, dernières victimes à immoler, suprêmes martyrs à offrir à la fureur toujours croissante des Druses.

Un groupe d'assassins entourait les jeunes filles et leur énergique défenseur. Vingt yatagans les menaçaient à la fois ; vingt fusils s'abaissèrent pour leur jeter la mort, et cependant elles demeuraient debout, affolées, mais sans blessures. C'est qu'une parole du cheik les avaient protégées.

« Tuez le *giaour !* s'était écrié Malhoun, et prenez les femmes vivantes ! »

Et l'œil ardent du Druse avait lancé sur Victorine un regard qui avait fait frémir la jeune fille et avait redoublé ses terreurs. Mais tuer le *giaour* sans tuer les deux femmes était chose impossible. Henri les couvrait de son corps, et le coup qui l'eût tué, les eût atteintes.

M. Loiselay, par un effort désespéré, s'était fait jour, tout sanglant, tout blessé, jusqu'à sa fille chérie, près de laquelle il voulait mourir. Il vint rouler aux pieds de Victorine. Victorine et Néomie se baissèrent en poussant un cri déchirant.

Ce mouvement découvrit Henri en le laissant seul debout. Tous les yatagans se levèrent. Un moulinet puissant, fait à l'aide d'un fusil manié par une main herculéenne, releva les lames qui s'abaissaient. Abou'l-Abbas, sublime d'audace d'énergie et de courage, venait de tuer trois Druses pour se frayer un chemin jusqu'à M. de Villeneuve.

Mais le cheik et l'agah entraînaient Victorine et Néomie, et un flot de Druses les séparait d'Henri et du chasseur de panthères. La maison craquait sous l'effort des flammes qui envahissent toutes les pièces. L'incendie, qui devenait terrible, s'était propagé avec une rapidité inouïe.

» Victorine ! » s'écria Henri en bondissant comme un lion.

Mais un coup de crosse de fusil l'atteignit en pleine poitrine et le renversa en arrière en lui faisant vomir un flot de sang noir. Les deux jeunes filles disparaissaient, emportées par les Druses, qui abandonnaient la maison croulante. Henri fit un effort, mais il ne put se relever.

» Abou'l-Abbas ! » appela-t-il d'une voix éteinte.

Le chasseur de panthères n'était plus là. Henri se leva avec peine sur son coude, appuyé sur un cadavre... Il interrogea la cour qu'illuminait la flamme... Plus un être vivant n'était debout. Partout des cadavres, des agonisants, des corps mutilés.

« Henri ! » murmura une voix faible.

Henri se traîna en avant ; M. Loiselay, la mort sur le visage, était couché près du corps inanimé de sa femme.

« Mon père ! murmura M. de Villeneuve,

— Ma fille ?...

— Les Druses l'ont emmenée ! »

(*A suivre*).

Reproduction interdite.

dée que pour avoir raison d'un fléau si général, si envahissant, ce n'était pas trop que de mettre à contribution toutes les forces actives du pays, d'associer étroitement la vigilance de l'initiative privée et l'impulsion de l'action publique, elle a provoqué dans tous les départements vinicoles la formation de comités de vigilance chargés de surveiller l'état des vignes de leur circonscription, de provoquer des souscriptions publiques, d'expérimenter les divers modes de traitement qui étaient proposés et de diriger les particuliers dans leurs investigations et dans leurs efforts.

Cinquante-sept associations semblables existent, fonctionnent à cette heure et ont reçu de l'Etat, en 1878, des subventions pécuniaires qui se chiffrent, dans leur ensemble, par 235,000 fr., et viennent s'ajouter aux contributions des départements et des communes.

En même temps, des études méthodiques étaient poursuivies à l'Ecole d'agriculture de Montpellier pour reconnaître la force de résistance des divers cépages américains, préparer des pépinières de plants et comparer entre elles les méthodes de traitement de la vigne les plus préconisées.

Et comme il importait de mettre en communication continuelle les divers foyers d'étude pour faire profiter chacun d'eux des observations, des découvertes que leurs émules auraient pu faire, une publication périodique contenant les rapports et documents émanés des comités était organisée par les soins du ministère de l'agriculture et distribuée à toutes les parties intéressées.

Entre temps, un projet de loi destiné à codifier les mesures les plus propres à arrêter les progrès du phylloxera était soumis à l'examen du conseil d'Etat, puis aux délibérations des Chambres. La loi du 15 juillet 1878, qui en est sortie, donne une nouvelle existence à la commission supérieure et lui confère des attributions importantes. Cette commission n'est plus seulement chargée de décerner le prix de 300,000 francs offert à l'inventeur qui trouvera contre le phylloxera un remède pratique efficace ; elle devient en quelque sorte le guide et le conseil de l'administration, qui doit la consulter chaque fois qu'un point nouveau d'attaque du phylloxera aura été découvert dans une contrée jusqu'alors considérée comme indemne, et dans toutes les occasions où une décision importante doit être prise.

Fort du concours de tant d'hommes distingués et d'une haute compétence, le ministre ne doute pas que la session qu'il a l'honneur d'ouvrir ne soit féconde en résultats utiles.

Après cette allocution, le ministre a demandé à la commission supérieure de compléter son bureau par l'adjonction à M. Dumas, président, de deux vice-présidents, MM. le colonel Meinadier, sénateur et Porlier, directeur de l'agriculture, ont été élus.

Trois sous-commissions ont été ensuite constituées : la première, pour l'examen des différents procédés envoyés au ministère depuis le mois de mars 1877 ; la seconde, pour la délimitation des zones et la préparation des décrets et des circulaires qui doivent être publiés en exécution de la dernière loi ; la troisième, pour la recherche et l'indication des traitements à appliquer et à encourager.

Théâtre de Cahors

L'inauguration de la nouvelle salle du théâtre a eu lieu jeudi. La soirée a été brillante, comme on devait s'y attendre. Les dames avaient pris d'assaut les nouvelles loges, et, sur un fond un peu sombre, elles se détachaient comme autant de perles dans un écrin grenat. Affluence partout, au parterre, aux premières, aux secondes galeries. C'était une vrai fête, et chacun de dire : notre théâtre s'est transformé en gracieuse bonbonnière.

Et d'abord, tous nos compliments à M. l'architecte Colin et à ses collaborateurs pour le goût et la célérité qu'ils ont mis à la restauration de notre théâtre. Avec les éléments dont on dispose dans les petites villes, ils ont accompli un véritable tour de force. Les travaux commencés fin juillet ont été achevés le 27 novembre.

Et quel travail, une véritable transformation ! Des baignoires ont été créées, ainsi que les loges des premières. Division intelligente du rez-de-chaussée, en parterre, stalles, fauteuils d'orchestre. Une double rangée de places au pourtour des premières, et partout le confortable pour le spectateur, sa place numérotée, sa commodité assurée.

Il nous semble, toutefois, que le Directeur du théâtre a été bien mal inspiré quand il a établi une différence de prix entre les stalles d'orchestre et le pourtour des premières. Il est certain qu'à tous les points de vue on est mieux aux stalles, j'en appelle à ceux qui ont occupé le pourtour, jeudi. On ne s'explique donc pas que les stalles ne coûtent que 1 fr. 50, alors que les premières coûtent 2 fr. Nous avons entendu formuler des plaintes sérieuses à cet égard, et il est urgent que M. Morvand avise. On ne comprend pas non plus la différence du double entre les fauteuils et les stalles, ce sont des places qui se valent comme confort et qui par conséquent doivent se suivre de très-près comme prix.

Voilà pour le fond ; quant à la forme, il nous suffira de dire que toute la salle a été repeinte depuis le plafond jusqu'au bas et que cette partie décorative est l'œuvre de M. Calmon. Rien de prétentieux, simplicité et bon goût ; la toile surtout est bien détaillée et d'un ton chaud qui arrête agréablement l'œil. Un beau lustre jette les reflets de ses 32 lumières sur cet ensemble châtoyant. Bonbonnière c'était l'expression qui venait à la bouche de tous les spectateurs, et c'est bien l'expression vraie.

A la scène charmant coup d'œil aussi. Décors un peu rococos peut-être, et qu'il faudra mettre bientôt à l'unisson de la salle, mais mise en scène soignée, et artistes dignes du public cadurcien.

Dans le *Wagon des dames* nous trouvons une gracieuse ingénue, Mlle Adèle D..., formée à la bonne école de ses parents, espiègle au possible, qui fait semblant de dormir pour mieux écouter, et qui brouille et débrouille les situations les plus *flamivoresques* avec une naïveté charmante.

Dans *Bébé*, ce polisson de 22 ans, que sa mère croit toujours pur comme les langes du berceau, et qui mène de front trois intrigues corsées, avec l'aplomb d'un vrai Don Juan, nous remarquons Mme Dunoyer, au jeu plein de correction et de style ; M. Dunoyer comique du meilleur goût ; M. et Mme Derieux, toujours eux-mêmes : distingués à la scène, jaloux de leur tenue ; M. Couly qui joue avec un naturel parfait et une intelligence scénique digne d'éloges ; M. Portalier, dont la voix sympathique a été fort remarquée.

Ensemble complet en un mot, et qui nous assure pour cet hiver de bien bonnes soirées.

L. L.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 23 au 30 novembre.

Naissances.

Delbrel, Léopold, rue du four Ste Barbe.
Barthes, André, à Cabessut.
Lamouroux, Gabrielle, rue Nationale.
Calvet, Rosalie, rue Darnis.
Bazus, Rosalie, Place St-James.
Blanc, Louis, rue Donzelle.

Mariages.

Girma Baptiste, et Amadieu Marie.
Séval Charles, et Affre Marie.
Andrieu Louis, et Buges Marguerite.
Petit Jacques, et Loubières Louise.
Besse Guillaume, et Pepin Marie.
Donadieu Napoléon, et Selves Marie.

Décès.

Bories, Marie, 68 ans, Boulevard-Sud.
Serres, Antoine, 64 ans, rue de la Liberté.
Lassagne, Jean, 74 ans, rue St-André.
Clary, Géraud, 57 ans, au Chateau de Larroque.
Bonnet, Jean, 4 mois, Place Nationale.
Montagnec, Anne, 45 ans, rue des Capucins.
Astruc, Marie, 78 ans, rue Donzelle.
Graniou, Jean, 78 ans, rue du Pont Neuf.
Puech, Victoire, 65 ans, Boulevard-Sud.
Calendrié, Raymond, 78 ans, à Labarre.

Bonne récompense

A la personne qui rapportera ou fera retrouver une caisse en bois blanc, contenant des bijoux et des effets d'habillement, perdue le lundi 18 novembre, sur le parcours de Cénac, commune d'Albas, à Cahors, en passant par Sauzet, Villesèque et La Montagne. S'adresser au bureau du journal.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MILITAIRES
SOCIÉTÉ ANONYME A PRIMES FIXES

Capital : CINQ MILLIONS

Cette Société a pour objet d'assurer un capital aux militaires et marins français blessés soit en temps de paix, soit en temps de guerre, et dont les blessures, les maladies ou infirmités auront motivé une gratification, une pension de l'Etat, ou un simple congé de réforme.

Elle étend également sa garantie aux marins pendant la durée de leur service, aux gendarmes, sapeurs-pompiers enregimentés, douaniers, gardes-forestiers, gardes-municipaux, agents de l'octroi, etc., et en général à toutes les personnes inscrites sur les contrôles des ministères de la Guerre et de la Marine, et autres administrations publiques, exposés à raison de leurs fonctions, de leurs travaux ou de leurs professions, à tous accidents leur donnant droit à une gratification, à une pension ou à un congé de réforme.

En cas de mort accidentelle de l'assuré pendant la durée de son service, le capital qui lui était assuré est dû à ses héritiers.

Le droit à la prime ne peut être arbitrairement réglé. C'est l'Etat qui le confère ; devant ce droit, la Compagnie s'incline.

C'est la seule Compagnie en France qui procède ainsi.

Pour s'assurer, s'adresser à M. PANOUZE, capitaine en retraite, faubourg Labarre.

On demande des agents cantonaux.

On demande des ouvriers compositeurs à l'imprimerie Laytou.

Pour la chronique locale, A. Laytou

DERNIÈRES NOUVELLES

(*Correspondance particulière du Journal du Lot*).

Versailles, 29 novembre 1878.

La Chambre continue aujourd'hui la discussion du budget du ministère de l'intérieur, et rien ne fait prévoir qu'un incident puisse s'élever au cours de la séance. Dans les couloirs on ne signale rien d'intéressant ; mais on commente les dernières nouvelles de l'étranger, celles d'Italie notamment, où la situation est grave.

On assure que les députés de la droite viennent de se réunir pour entendre la lecture d'une déclaration qui sera faite au nom de tous par M. Soland, au moment du scrutin sur l'ensemble du budget, afin d'expliquer le vote de la droite royaliste.

La commission de vingt-deux membres nommée hier par les bureaux de la Chambre pour examiner les projets de déclaration d'utilité publique de divers chemins de fer, a nommé aujourd'hui M. Leblond président et M. Sarrieu secrétaire.

La commission chargée d'examiner la convention avec la compagnie du Nord, a nommé M. Gambetta, président, M. Albert Grévy, vice-président, et M. Wilson, secrétaire.

Le centre gauche de la Chambre vient de se réunir pour s'occuper des questions budgétaires ; il a été décidé que l'on voterait le budget des recettes tel qu'il est présenté par la commission ; constatons cependant que quelques membres ont fait leurs réserves au sujet de l'impôt sur les huiles.

C'est hier qu'ont été célébrées, dans le Gers, les obsèques de M. de Saint-Paul. Deux discours ont été prononcés, l'un par un conseiller général du département, l'autre par M. Durangel, ex-directeur de la division des communes au ministère de l'intérieur, qui devait sa nomination à M. de Saint-Paul.

Quelques opérations ont été opérées sur les chantiers de constructions du chemin de fer d'Ambert à Thiers, parmi les ouvriers qui ont menacé les entrepreneurs de démolir les travaux s'ils ne congédiaient pas leurs compagnons étrangers.

Une dépêche de Cherbourg annonce, qu'hier, à la suite d'une altercation pour affaires de service entre deux capitaines du 1er régiment d'infanterie de marine, un duel au pistolet à vingt-cinq pas a eu lieu entre ces deux officiers. L'un des deux a été atteint à la gorge par la balle de son adversaire ; il est mort quelques heures après.

Aujourd'hui, est venu, devant la 8e Chambre correctionnelle de la Seine, présidée par M. Boulanger, le procès du ministère public contre le journal l'*Évènement*.

Attendu que le délit d'offense envers les cours et tribunaux est établi, mais qu'il y a lieu d'admettre les circonstances atténuantes en faveur des prévenus, condamne M. Mmile Corra et Aurélien Scholl, chacun à 500 fr. d'amende et aux dépens.

Le ministre de la marine et des colonies a reçu du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, la dépêche suivante que le *Journal officiel* publie :

Sydney, 27 novembre.

Le service bi-mensuel, en correspondance avec les lignes de Brindisi et de San Francisco, commencera le 5 janvier. Veuillez donner des ordres en conséquence.

Trois petites embarcations montées par huit libérés et trois noirs, ont été pillées près de l'embouchure de la Poya, et leurs équipages tués.

Les colonnes mobiles continuent à poursuivre les bandes insurgées dans le district de la Poya. Le reste de la colonie est tranquille.

La *Rance*, avec deux compagnies, est arrivée le 20 novembre, le *Segond*, le 11, et le *Hugon*, le 21.

Bourse de Paris

Cours du 30 Novembre.

Rente 3 p. %	76.70
— 3 p. % amortissable	79.15
— 4 1/2 p. %	107.00
— 5 p. %	112.35

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 29 nov.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.125 »	3.130 »
Crédit foncier	780 »	780 »
Orléans-Actions	1.170 »	1.165 »
Orléans-Obligations	364 50	364 50
Suez	727 50	728 75
Italien 5 %	74 95	75 35

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 23 novembre.

TEXTE : Courier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Gérome. — L'Exposition universelle. — Une rue à Raguse, par Ch. M. — *Les Solliciteurs*, par B. B. — Courier du palais, par Maître Guérin. — L'Afghanistan, par Ernest Herbaut. — Livres nouveaux, par X. D. — *La Robe de Noces*, par Alexandre Dumas (suite). — Souvenirs de l'Exposition. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par Mme Iza De Cérigay. — Échecs.

GRAVURES : Les nouveaux sénateurs inamovibles : MM. le conte d'Haussonville, Oscar de Vallée et Numa Baragnon. — Dalmatie : une rue à Raguse. — Salon de 1878 : *Une partie de campagne aux environs de Paris*, tableau de M. J.-F. Ballavoine. — *Les Solliciteurs*, d'après le lebleau de Sir Edvin Landseer. — Batteries de montagne de l'armée anglo-indienne, sur la frontière de l'afghanistan. Le temple d'Ahmed-Shah, à Kandahar. Intérieur de la ville de Kandahar. — Dame et Demoiselle florentines du XVe siècle, bustes en bronze. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE *Nouveau journal des Voyages*. — Sommaire de la 934e livraison. (30 novembre. 1878). — L'Ile de Chio (Turquie d'Asie), par M. le docteur Testevuide (1877) — Texte et dessins inédits. — Huit dessins de St. de Drée, avec deux cartes.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 313e livraison (30 novembre. 1878). — TEXTE : Le Neveu de l'Oncle Placide, deuxième partie, par J. Girardin. — L'Exposition universelle de 1878 : L'Autriche Hongrie, par Paul Pelet. — Jean-Baptiste, par Élisa Franck. — Le jeune Pêcheur, conte Tartare, par Léon Cahun. — A travers la France : Ax, par A. Saint-Paul.

DESSINS : A. Marie, Lancelot, Valério, Fr Schrader.

Hachette boulevard St-Germain, 79, Paris.

POUR AVOIR DEUX BILLETS
DE LA LOTERIE NATIONALE
Et recevoir pendant tout une année
LA GAZETTE DES TIRAGES
Journal financier, le plus complet et le mieux renseigné, il suffit d'adresser à M. F. Beurel, Directeur, *passage des Princes, Escalier A, à Paris*, la somme de TROIS FRANCS 15 centimes, prix ordinaire du journal.

Monsieur,

Vous désirez savoir quelle est mon appréciation sur l'efficacité des **Capsules de Goudron de Guyot**. Un proverbe qui est plus vieux que moi a dit : *Vox populi Vox Dei.*

Or, puisque tout le monde aujourd'hui soigne ses bronchites, ses rhumes, ses catharres par les capsules de goudron ; que chacun s'en trouve bien et y revient à l'occasion, la réponse me semble toute faite.

Quant à la phthisie, je crois devoir faire des réserves, surtout à cause de la diversité des formes sous lesquelles elle se présente. Malgré les résultats favorables obtenus depuis deux ans par l'emploi des capsules de goudron, la question me semble trop délicate pour que l'on puisse se prononcer dès aujourd'hui. Assurément le goudron ne peut apporter aux phthisiques que du bien-être ; il calmera la toux qui les fatigue tant ; dans bien des cas il prolongera leur existence, mais quant à la guérison....? laissons à l'avenir le soin de prononcer après des expériences plus concluantes.

Et cependant, si j'étais phthisique je prendrais des capsules de goudron.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Dr MIGUET. 12

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès
100,000 cures réelles par an.

La Revalescière du Barry est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraîchissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie. crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liége, abandoné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalécière. — N° 49, 871 : Mme Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatus, spasmes, et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastraigie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viandes elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Le *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La *Revalescière chocolatée*, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. *franco*. — Dépôt à *Cahors. Vinel, pharmacien,* et partout chez les bons pharmaciens et épiciers.—Du Barry et Ce, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés.
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

A LOUER

Le GRAND LOCAL qui était occupé par l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée. — S'adresser à M. LAYTOU, rue Valentré.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

Pharmacie Centrale de Cahors

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN
Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la **Pharmacie Centrale**, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison.

Ancien élève de M. Filhol, professeur de chimie et Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la **Pharmacie Centrale**, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères. l'Elixir vermifuge, le Sirop et Pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolats variés. — Les Bandages, Bas à varices sur mesure, Ceintures ventrières, Irrigateurs, Clysopompes, Biberons, articles d'allaitement. Bouts de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires ; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins ; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables ; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure ; l'eau chimique contre la chute des cheveux ; le liniment à la glycerine contre les gerçures et les fissures de la peau ; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

DOUCÈDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de **M. FOISSAC,** comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS
Prix modérés
Tenu par **GALLIOT**
87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.
PARIS.

VICHY

Administration—PARIS, 22, boulevart Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du
CONTROLE DE L'ÉTAT
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens

LA GAZETTE DE PARIS
Le plus grand des Journaux financiers
SEPTIÈME ANNÉE
Paraît tous les Dimanches.
PAR AN **4** FRANCS
Semaine politique et financière—Etudes sur les questions du jour—Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises & étrangères : Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, etc.-Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires—Arbitrages avantageux-Conseils particuliers par Correspondance-Echéance des Coupons et leur prix exact—Vérification des listes de tirages—Collection des anciens tirages—Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.
Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des Tirages Financiers et des Valeurs à lots
PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.
ABONNEMENTS D'ESSAI
2 Fr. La Première Année
AVEC LA PRIME GRATUITE
ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE
59, Rue Taitbout—Paris.
Depuis le 1er juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS *est installée dans son hôtel de la rue Taitbout, 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.*

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCIQUE
EAUX-BONNES
B.-Pyrénées. — Saison 15 mai - 15 Octobre.
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catharre, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
Prévient sûrement la Phthisie pulmonaire.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

CHACUN CHEZ SOI peut très facilement et rapidement ARGENTER, d'une façon durable, tout objet en cuivre, bronze, etc., RÉARGENTER le *Ruoltz* et le *Plaqué* usé, avec le *Blanc d'argent pur*, de M. MARTY, 9, rue Saint-Hilaire, à Toulouse.

La boîte avec instruction, 4 fr. 50 c.; la demi-boîte, 2 fr. 50 c ; le quart de boîte, 1 fr. 50. (Envoi franco contre timbres-postes.)

Se trouve à Cahors, chez M. SOULIE, doreur.

Etablissement Horticole

A côté de l'Evêché, à Cahors (Lot).

Le Sieur VINCENS,

Pépiniériste-Horticulteur

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il a disponible pour l'année 1878 et 1879, un Grand Assortiment d'Arbres Fruitiers, d'Ornements et d'Agréments, Plantes de serres et de pleine terre, Graines potagères et fourragères, Oignons à fleurs, de provenance holandaise, **le tout** en très beaux sujets et belles variétés à de bonnes conditions.

Il se charge, comme par le passé de toutes sortes de tracée et plantations.

Établissement visible tous les jours.
Entrée libre.

AVIS
Aux Pharmaciens, Droguistes, Photographes, CHIMISTES, etc., etc.
Eau distillée
15 c. le litre
A l'Imprimerie A. LAYTOU, rue Valentré.

SPÉCIALITÉ
Pour la pose des Dents
ET LA
GUÉRISON DES DENTS MALADES
AUDOUARD
CHIRURGIEN-DENTISTE
EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES
à Paris

PENDANT HUIT JOURS SEULEMNET, A CAHORS,
Boulevard Sud, en face l'Hôtel du Lion d'Or, maison où était le Bureau du Télegraphe.